

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-CF101

présenté par

M. de Courson et M. Jean-Christophe Lagarde

ARTICLE LIMINAIRE :

L'alinéa 2 est ainsi modifié :

	EXÉCUTION 2014	PRÉVISION D'EXÉCUTION 2015	PRÉVISION 2016
Solde structurel (1)	- 3,9	- 3,7	- 3,2
Solde conjoncturel (2)	0	0	0
Mesures exceptionnelles et temporaires (3)	-	- 0,1	- 0,1
Solde effectif (1 + 2 + 3)	- 3,9	- 3,8	- 3,3

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le contexte de crise que nous connaissons, la notion de déficit conjoncturel n'a plus de sens. C'est pourquoi il est proposé d'inscrire dans le tableau le solde structurel sans le distinguer du solde conjoncturel.